



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MERCREDI 10 AVRIL 2019 À 9 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 9 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 19-04-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 10 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-04-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of April 10, 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Versement d'indemnités provisionnelles - bâtiment exproprié au 8291, chemin Royden (lot 1 679 119)

RÉSOLUTION N° 19-04-02

Objet : Versement d'indemnités provisionnelles - bâtiment exproprié au 8291, chemin Royden (lot 1 679 119)

ATTENDU QUE le 18 avril 2017, la Ville a publié au Registre foncier du Québec un avis d'expropriation à l'encontre du lot 1 679 119 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE Athanastos Azeloglou est propriétaire de ce lot;

ATTENDU QUE le bâtiment sis sur le lot 1 679 119 compte quatre locataires;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'expropriation, R.L.R.Q. c. E-24, le propriétaire et les locataires ont droit à une indemnité provisionnelle, avant qu'il ne quitte ses locaux;

ATTENDU QUE dans ce cadre, les parties ont convenu de conclure une entente relative aux indemnités provisionnelles;

ATTENDU QU'aux termes de cette entente, la Ville versera au propriétaire et aux locataires la somme de 972 000 \$ à titre d'indemnité provisionnelle, mais que cette somme doit lui être remboursée par le promoteur du projet Royalmount;

ATTENDU QUE le promoteur a déjà versé la somme de 972 000 \$ dans le compte général de la Ville pour couvrir le paiement de ces indemnités provisionnelles;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'approuver l'Entente relativement aux indemnités provisionnelles jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'attribuer la somme de 972 000 \$, reçu du promoteur le 8 avril 2019, au versement des indemnités provisionnelles convenues aux termes de l'entente ci-dessus mentionnée;

D'autoriser la trésorière à payer la somme de 807 000 \$ à titre d'indemnisation provisionnelle due au propriétaire Athanastos Azeloglou selon les modalités prévues à l'entente;

D'autoriser la trésorière à payer la somme de 150 000 \$ à titre d'indemnisation provisionnelle due au locataire Garage Royden inc. selon les modalités prévues à l'entente;

RESOLUTION N° 19-04-02

Subject : Payment of a provisional indemnities - expropriated building located at 8291, Royden Road (lot 1 679 119)

WHEREAS on April 18, 2017, the Town entered in the Quebec land register a notice of expropriation regarding lot 1 679 119 of the Quebec cadastre;

WHEREAS Athanastos Azeloglou is the owner of the lot;

WHEREAS the building sitting on lot 1 679 119 has four lessees;

WHEREAS under the Expropriation Act, C.Q.L.R. c. E-24, the owner and the lessees are entitled to a provisional indemnity before they leave the premises;

WHEREAS in these circumstances, the parties have agreed to enter into an agreement regarding the provisional indemnities ;

WHEREAS under the terms of that agreement, the Town will pay to the owner and the lessees the sum of \$972,000 as a provisional indemnities, although the Town shall be reimbursed the sum the developer of the Royalmount project;

WHEREAS the developer has already transferred the sum of \$972,000 to the general account of the Town to cover payment of the provisional indemnities;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To approve the Provisional Indemnity Agreement annexed to this resolution and forming an integral part thereof;

To appropriate the sum of \$972,000 received from the developer on April 8, 2019, as a provisional indemnity agreed under the aforementioned agreement;

To authorize the Treasurer's Office to pay the sum of \$807,000 as a provisional indemnity owed to the owner Athanastos Azeloglou under the terms and conditions of the agreement;

To authorize the Treasurer's Office to pay the sum of \$150,000 as a provisional indemnity owed to lessee Garage Royden inc. under the terms and conditions of the agreement;

D'autoriser la trésorière à payer la somme de 5 000 \$ à titre d'indemnisation provisionnelle due au locataire Sakis Taxi inc. selon les modalités prévues à l'entente;

To authorize the Treasurer's Office to pay the sum of \$5,000 as a provisional indemnity owed to lessee Sakis Taxi inc. under the terms and conditions of the agreement;

D'autoriser la trésorière à payer la somme de 5 000 \$ à titre d'indemnisation provisionnelle due au locataire Taxi Populaire inc. selon les modalités prévues à l'entente;

To authorize the Treasurer's Office to pay the sum of \$5,000 as a provisional indemnity owed to lessee Taxi Populaire inc. under the terms and conditions of the agreement;

D'autoriser la trésorière à payer la somme de 5 000\$ à titre d'indemnisation provisionnelle due au locataire Transport Gefan inc. selon les modalités prévues à l'entente;

To authorize the Treasurer's Office to pay the sum of \$5,000 as a provisional indemnity owed to lessee Transport Gefan inc. under the terms and conditions of the agreement;

D'autoriser la firme d'avocats BURELLE AVOCATE à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

To authorize the BURELLE AVOCATE law firm to sign any document to give effect to this resolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Versement d'une indemnité définitive à Joseph Gancfried à titre de locataire du bâtiment exproprié au 160, chemin Bates (lot 1 682 306)

RÉSOLUTION N° 19-04-03

RESOLUTION N° 19-04-03

Objet : Versement d'une indemnité définitive à Joseph Gancfried à titre de locataire du bâtiment exproprié au 160, chemin Bates (lot 1 682 306)

Subject : Payment of a definitive indemnity to Joseph Gancfried as one of the lessees of the expropriated building located at 160 Bates Road (lot 1 682 306)

ATTENDU QUE le 6 février 2018, la Ville a publié au Registre foncier du Québec un avis d'expropriation à l'encontre du lot 1 682 306 du cadastre du Québec;

WHEREAS on February 6, 2018, the Town entered in the Quebec land register a notice of expropriation regarding lot 1 682 306 of the Quebec cadastre;

ATTENDU QUE Immeubles Lieber inc. est propriétaire de ce lot;

WHEREAS Immeubles Lieber inc. is the owner of the lot;

ATTENDU QUE le bâtiment situé sur ce lot compte dix locataires, dont Joseph Gancfried ;

WHEREAS the building sitting on this lot has ten lessees, including Joseph Gancfried ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'expropriation, R.L.R.Q. c. E-24, ce locataire a reçu une indemnité provisionnelle de 3 000 \$;

WHEREAS under the Expropriation Act, C.Q.L.R. c. E-24, this lessee received a provisional indemnity of \$3,000;

ATTENDU QUE les parties ont convenus d'une indemnité d'expropriation définitive de 13 300 \$;

WHEREAS the parties agreed on a definitive indemnity for expropriation of \$13,300;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'approuver la transaction à intervenir avec Joseph Gancfried, locataire de la bâtisse sise sur le lot 1 682 306 du cadastre du Québec, laquelle règle le dossier portant le numéro de dossier SAI-M-283084-1901 au Tribunal administratif du Québec;

To approve the transaction with Joseph Gancfried, a tenant in the building located on lot 1 682 306 of the Quebec cadastre, to settle the file bearing the number SAI-M-283084-1901 at the Tribunal administratif du Québec;

D'autoriser le paiement de la somme de 10 300 \$ à titre du solde de l'indemnité d'expropriation définitive due au locataire Joseph Gancfried;

To authorize the payment of the sum of \$10,300 as the balance of the definitive indemnity owed to lessee Joseph Gancfried;

D'autoriser le financement de cette dépense en immobilisation à partir du surplus accumulé affecté aux activités d'immobilisations;

To authorize the financing of the capital expenditure from the accumulated surplus assigned to investment activities;

D'autoriser la firme d'avocats Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

To authorize the law firm Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. to sign any document to give effect to this resolution;

Imputation:

Appropriation:

Projet 2018-310-20 - Verdissement du secteur Bates/Ekers

Project 2018-310-20 - "Verdissement du secteur Bates/Ekers"

Compte budgétaire: 22-300-00-719.

Budget account : 22-300-00-719.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - restauration des deux (2) postes de chloration (chemin Saint-Clare et chemin Rockland)

RÉSOLUTION N° 19-04-04

RESOLUTION N° 19-04-04

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - restauration des deux (2) postes de chloration (chemin Saint-Clare et chemin Rockland)

Subject : Bid weighting and evaluation system for professional services - restoration of two (2) chlorinating stations (Saint-Clare Road and Rockland Road)

ATTENDU que le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels à exercice exclusif de plus 25 000 \$;

WHEREAS a contract for exclusive professional services for more than \$25,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour la restauration des deux (2) postes de chloration (chemin Saint-Clare et chemin Rockland);

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for the restoration of two (2) chlorinating stations (Saint-Clare Road and Rockland Road);

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services pour la restauration des deux (2) postes de chloration (chemin Saint-Clare et chemin Rockland).

To approve the bid weighting and evaluating system for engineering professional services for the restoration of two (2) chlorinating stations (Saint-Clare Road and Rockland Road).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

6. Travaux de réfrigération au Club de curling

RÉSOLUTION N° 19-04-05

Objet : Travaux de réfrigération au Club de curling

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 810 395 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réfrigération au Club de curling, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme GROUPE M.E.A.S. INC. le contrat (C-2019-57) à cette fin, au prix soumis, soit 739 332,94 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres;

D'accorder à WSP INC. le mandat numéro 3 dans le cadre du contrat (C-2018-57) pour la surveillance partielle des travaux et suivi du contrat de construction, au montant de 8 782,09 \$ (taxes incluses), le tout selon les documents de soumission et de l'offre de services en date du mois de mai 2018;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance:
Règlement d'emprunt E-1901 amorti sur une période de 10 ans;

Imputation (PTI 2019):
22-700-00-722 - Travaux de réfrigération au Club de curling

Contrats :
748 115,03 \$ (taxes incluses)
Dépense: 810 395 \$ (taxes incluses)
Crédits : 739 998,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-04-05

Subject : Refrigeration works at the curling Club

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$810,395 (taxes included) for the refrigeration works at the curling Club, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conforming tenderer GROUPE M.E.A.S. INC. the contract (C-2019-57) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$739,332.94 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To award WSP INC. the mandate number 3 in reference to contract (C-2018-57) for partial site supervision and construction monitoring services, the amount of \$8,782.09 (taxes included), in accordance to the tendering documents and professional services offer dated on May 2018;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Loan By-law E-1901 with an amortization period over 10 years;

Appropriation (CTI 2019):
22-700-00-722 - " Travaux de réfrigération au Club de curling "

Contracts:
\$748,115.03 (taxes included)
Expense: \$810,395 (taxes included)
Credits: \$739,998.65.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 9 h 9 et aucun citoyen ne s'adresse au conseil. La période de questions se termine à 9 h 9.

8. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 19-04-06

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De lever la séance à 9 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 19-04-06

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To close meeting at 9:10.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy